



Mairie de Biriatoù  
Biriatoùko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

### Objet N° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 mars 2025.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Solange DEMARCQ-EGUIGUREN







Mairie de Biriadou  
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

### Objet N° 2 – Vote du compte administratif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

| <b>INVESTISSEMENT</b>                    |                  |                |
|--|------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>                          | Prévu            | 909 592.45 €   |
|  | Réalisé          | 349 584.41 €   |
|  | Reste à réaliser | 58 212.00 €    |
| <b>Recettes</b>                          | Prévu            | 909 592.45 €   |
|  | Réalisé          | 135 883.92 €   |
|  | Reste à réaliser | 24 252.00 €    |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                    |                  |                |
| <b>Dépenses</b>                          | Prévu            | 1 282 140.81 € |
|  | Réalisé          | 1 037 501.31 € |
| <b>Recette</b>                           | Prévu            | 1 282 140.81 € |
|  | Réalisé          | 1 056 708.46 € |
| <b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> |                  |                |
| Investissement                           |                  | -213 700.49 €  |

|                 |               |
|-----------------|---------------|
| Fonctionnement  | 19 207.15 €   |
| Résultat global | -194 493.34 € |

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, Monsieur le 1<sup>e</sup> adjoint, Patrick PENA, a mis au vote.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù  
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

### Objet N° 3 – Vote du compte de gestion 2024

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émus est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** le compte de gestion 2024 commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù  
Biriatoùko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

### Objet N° 4 – Affectation des résultats 2024

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 le 14 avril 2025, à l'unanimité :

**CONSIDERE** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

**CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Un excédent annuel de fonctionnement de :             | 19 207.15 €         |
| Un excédent reporté de :                              | 220 428.45 €        |
| <b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b> | <b>239 635.60 €</b> |
| Un déficit d'investissement de :                      | 213 700.49 €        |
| Un déficit reporté de :                               | 514.49 €            |
| <b>Soit un besoin de financement de :</b>             | <b>214 214.98 €</b> |

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

|  |              |
|--|--------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT | 239 635.60 € |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)     | 150 551.60 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)         | 89 084.00 €  |
| <hr/>  |              |
| AFFECTATION EN D001                              | 214 214.98 € |

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriadou  
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

### Objet N° 5 – Fixation des taux d'impositions locales 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur Patrick PENA, 1er adjoint aux finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de fixer une augmentation de 4% des taux communaux pour l'année 2025  
comme suit :

| Taxes                                       | Taux 2024 | Bases 2025 | Taux 2025 | Produits 2025  |
|---|-----------|------------|-----------|----------------|
| Taxe d'habitation                           | 12.77     | 153 400    | 13.28     | 20 372         |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 26.53     | 1 485 000  | 27.59     | 409 712        |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 23.02     | 15 700     | 23.94     | 3 759          |
| <b>TOTAL</b>                                |           |            |           | <b>433 843</b> |

| Taxes                                  | Taux 2024 | Majoration 2024 | Bases 2025 | Taux 2025 | Majoration 2025 | Produit attendu |
|--|-----------|-----------------|------------|-----------|-----------------|-----------------|
| Majoration de taxe d'habitation (MTHS) | 12.77     | 60.00           | 130 900    | 13.28     | 60.00           | 10 430          |
| <b>TOTAL</b>                           |           |                 |            |           |                 | <b>10 430</b>   |

**CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Solange DEMARCO-EGUIGUREN





**Mairie de Biriatoù**  
**Biriatoùko Herriko Etxea**

**COMMUNE DE BIRIATOU**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT DE BAYONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 14 avril 2025**

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

### **Objet N°6 - Vote des subventions aux associations**

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Madame le Maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2025, selon le détail ci-dessous.

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain dont le modèle est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2025 ;

**PRECISE** que le versement des subventions aux associations est subordonné à la présentation des pièces demandes lors du dépôt de dossier et du contrat

d'engagement républicain signé. Dans le cas contraire, la subvention votée sera considérée comme nulle et non avenue.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriatoù  
Biriatoùko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 14 avril 2025**

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTE-GUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

**Objet N°7 - Vote du budget primitif 2025**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

| <b>INVESTISSEMENT</b> |                |
|-----------------------|----------------|
| Dépenses              | 693 467.60 €   |
| Recettes              | 693 467.60 €   |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                |
| Dépenses              | 1 047 228.00 € |
| Recettes              | 1 047 228.00 € |

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Solange DEMARCQ-EGUIGUREN





Mairie de Biriadou  
Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Date de convocation : 01 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vincent SORHUET

PRESENTS : M. PENA Patrick, Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, adjoints ; M. APRENDISTEGUY Franck, M. BOUCHON Raynald, Mme ALZA Sabrina délégués ; M. LECUONA Inaki, Mme HUARTE Anne-Marie.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : Mme HAUSSEGUY Emmanuelle, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. HIRIART Michel, Mme FERNANDEZ Zara, M. ZOLEZZI Jean-Pierre.

---

### Objet N° 8 – Fongibilité des crédits au titre de l'exercice 2025

M. Patrick PEÑA, Premier adjoint aux finances, rappelle que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette disposition permet d'apporter plus de souplesse dans la gestion des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section ;

| Montant des <u>dépenses réelles</u> 2025 par section | Montant des <u>virements de crédits</u> 2025 autorisés par section |
|--|--|
| – Section de fonctionnement : 1 047 228.00 €         | 78 542.10 €  |
| – Section d'investissement : 479 252.62 €            | 35 943.95 €  |

**HABILITE** Madame le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution ;

**PRÉCISE** que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Solange DEMARCO-EGUIGUREN


